

**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 7 MARS 2022 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 23
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 24

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOLLIET Claudine, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre et VERRON Frédéric

Absents ou excusés : Messieurs PADEY Didier et VIGNE Cédric

Pouvoirs :

M. VIGNE Cédric à M. MASSON Jean-Jacques

Suppléant : /

Madame Sandrine GANDY est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention de Mme Sophie PARIZOT du Département sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire
- ❖ Point sur les orientations politiques du mandat – Présentation par le Président et les Vice-présidents des différents axes de travail par compétence
- ❖ Demande de subvention pour le comice agricole et pour la lutte contre le frelon asiatique
- ❖ Convention d'adhésion au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie
- ❖ Participation de la CCY au « Point écoute » porté par le Département
- ❖ Renouvellement de la conduite d'eau de St-Jean de chevelu – Attribution du marché
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité suite aux précisions de Mme Martine GOJON concernant les tarifs du foyer logement (Cf document joint).

M. le Président demande à l'Assemblée d'intégrer à l'ordre du jour une délibération concernant l'échange de terrain entre les consorts FORRAT et la communauté de communes pour la construction de la caserne de gendarmerie. Les conseillers communautaires acceptent.

A la demande du Président, le point sur les orientations du mandat sera traité en dernière partie de l'ordre du jour.

❖ Intervention du Département sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire

Intervenants :

- Pierre MOORE, chef du service aménagement numérique, Département de la Savoie
- Sophie PARIZOT, chargée de mission, Département de la Savoie
- Intervenant XP fibres

Durant la présentation effectuée par le prestataire, les conseillers communautaires, notamment M. Pierre SULPICE, remarquent que peu de réponses sont apportées face aux inquiétudes liées au retard pris sur le planning initial de déploiement. Un manque de communication avec les communes est aussi mis en exergue.

M. François MOIROUD indique que le Département a saisi l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques) face aux difficultés rencontrées sur le territoire.

Un point est fait également sur le déploiement de la téléphonie 4G sur le territoire (Cf document joint).

❖ Echange de terrain entre les consorts FORRAT et la communauté de communes pour la construction de la caserne de gendarmerie

M. le Président indique au conseil communautaire qu'une délibération doit être prise afin de finaliser l'échange de terrain entre les consorts FORRAT et la communauté de communes de Yenne pour la création de la voirie d'accès de la gendarmerie. Ce dernier doit être formalisé par une signature chez le notaire.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, cet échange de terrain et autorise M. le Président à signer les documents nécessaires.

❖ Demande de subvention pour le comice agricole et pour la lutte contre le frelon asiatique

M. le Président rappelle que la communauté de communes de Yenne avait versé la somme de 500 € pour soutenir l'organisation du précédent comice agricole. Il est donc proposé de verser la même somme cette année.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 500 € pour l'organisation du Comice agricole en 2022

M. le Président explique par ailleurs que la subvention pour la lutte contre le frelon asiatique est sollicitée par le GDS (Groupement de Défense Sanitaire de la Savoie), afin de participer au financement de la destruction des nids sur le territoire. Le montant sollicité s'élève à 1440 €, prenant en compte l'évolution du nombre de nids.

Il est rappelé que si la communauté de communes verse cette subvention, les communes ne doivent pas être sollicitées à leur tour. Un courrier pourra être adressé en ce sens au GDS.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 1440 € au GDS pour le financement de la destruction des nids de frelons asiatiques.

❖ Convention d'adhésion au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie

M. le Président précise au Conseil que certaines situations statutaires impliquent que la collectivité soit en charge du calcul et du versement des ARE au profit de certains agents ayant quitté la collectivité. Face à la complexité de la réglementation de l'assurance chômage, le CDG 73 met en œuvre un service facultatif payant pour accomplir le suivi de ces situations et le calcul du montant des ARE.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion au service de calcul des ARE auprès du CDG 73.

❖ Participation de la CCY au « Point écoute » porté par le Département

Mme Virginie GIROD explique que l'Avant Pays Savoyard est identifié comme une zone blanche en termes de « point écoute » pour les jeunes et leur famille. Ce service a notamment pour objectif d'éviter la rupture familiale et d'orienter les familles vers les bons services.

La communauté de communes a été choisie par le Département pour être le premier « point écoute » dans l'Avant Pays Savoyard. C'est le Val-de-Crêne qui a été désigné pour intervenir. Pour débiter cette action, il y a un besoin de 10 000 €, dont 7 000 € financés par le Département et 3 000 € restant à la charge de la communauté de communes.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la participation financière de la communauté de communes pour la mise en place du « point écoute » en 2022

❖ Renouvellement de la conduite d'eau de St-Jean de chevelu – Attribution du marché

M. le Président explique que des travaux de réfection du réseau d'eau potable sont prévus en 2022 sur le secteur de la Servagette (tranche ferme) et sur le secteur de la RD1504 en 2023/2024 (tranche optionnelle).

Suite à l'avis d'appel à la concurrence et à la réception des offres, il convient d'attribuer le marché. M. le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution du marché au groupement FONTAINE TP / VTM pour un montant de total de 926 094,71 € HT.

❖ Point sur les orientations politiques du mandat – Présentation par le Président et les Vice-présidents des différents axes de travail par compétence

- Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Périscolaire – Mme Virginie GIROD

Mme Virginie GIROD, Vice-présidente, indique que le premier axe de travail durant ce mandat est le développement de la transversalité entre les services de la Petite Enfance, du Périscolaire et de l'Enfance – Jeunesse, mais aussi avec d'autres services de la communauté de communes.

Exemples :

- Développement du Lieu Ressources à l'Espace Jeunes
- Projet du forum de l'environnement en commun avec la commission environnement
- Projet sur les déchets développé avec l'animatrice Jeunesse

Mme GIROD précise qu'il y a une volonté de développer le service Jeunesse. Ainsi, elle indique que des travaux ont été effectués pour améliorer la visibilité de l'Espaces Jeunes afin de favoriser la venue des jeunes et de leur famille. Elle précise que le développement de la prévention est l'axe central de la politique Jeunesse avec la mise en œuvre de nombreux partenariats. Elle précise qu'un point information jeunesse a d'ailleurs ouvert dans ces locaux.

Concernant le service Périscolaire, Mme GIROD explique que le travail avec l'ensemble des communes continue notamment via le service commun mis en œuvre durant la pause méridienne mais aussi avec le nouveau logiciel.

Les service Petite Enfance avait connu un développement important lors du précédent mandat avec l'ouverture de l'Espace Petite Enfance. Cela étant, Mme GIROD évoque le développement de nouveaux projets notamment au sein des écoles avec la responsable du LAEP.

Concernant l'ALSH, Mme GIROD évoque le projet d'un bâtiment dédié à ce service afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil.

Pour conclure son propos, elle informe le conseil communautaire que le service culture prend forme petit à petit, notamment en lien avec l'Office du tourisme.

- Affaires sociales – Mme Martine GOJON

Mme Martine GOJON, Vice-présidente, évoque les résultats de l'enquête seniors menée sur le territoire et le souhait des usagers de pouvoir se tourner vers un guichet unique pour leurs démarches. Elle indique que cette possibilité est étudiée en lien avec le remplacement du départ en retraite d'un agent actuellement en poste au sein du CIAS.

Mme GOJON informe par ailleurs le conseil communautaire des difficultés rencontrées dans les discussions avec l'OPAC concernant les travaux à réaliser au sein de la résidence autonomie.

Enfin, elle évoque le projet de mettre en place un accueil de jour au sein de l'EHPAD afin de soulager les aidants.

- Environnement – Mme Laurence BOIRON

Service déchets :

Concernant le contrôle d'accès de la déchetterie, Mme Laurence BOIRON, Vice-Présidente, rappelle que les inscriptions ont démarré le 14 février et qu'actuellement un millier d'usagers ont fait une demande. Le système de lecture de plaques devrait être opérationnel début avril (modification possible en fonction des difficultés d'approvisionnement du matériel).

Concernant le tri sélectif, elle explique que l'un des enjeux à venir est l'extension des consignes tri permettant aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets. Cette extension sera opérationnelle le 1^{er} janvier 2023.

Mme BOIRON précise également que les modalités de collecte du tri vont prochainement évoluer avec la mise en place d'une collecte en multi-matériaux. Cela consistera à mélanger les emballages et les papiers dans le même conteneur. Cette simplification de la collecte est possible car aujourd'hui le centre de tri est apte à traiter ces matériaux en mélange. Le passage en collecte multi-matériaux devrait démarrer en janvier 2023.

Concernant les biodéchets, Mme BOIRON explique que le tri sera obligatoire pour tous fin 2023. Pour les particuliers, nous envisagerons une solution de compostage individuel, pour les gros producteurs un état des lieux sera fait pour déterminer les solutions techniques envisageables. Cette démarche est menée en partenariat avec Savoie déchets.

Service de l'eau :

Mme BOIRON explique que le point crucial concernant le service de l'eau est la recherche en eau engagée par le département dans la plaine alluviale de Yenne. Elle indique au conseil communautaire être en attente de la réponse des propriétaires des terrains concernés par cette recherche. Elle rappelle également que les secteurs de recherche ont beaucoup évolué depuis le démarrage de l'étude et que l'hydrogéologue a tenu compte des contraintes agricoles conformément aux attentes des exploitants du secteurs.

M. René PADERNOZ demande s'il est envisageable de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau avec une différenciation selon la consommation.

M. le Président répond que cette question demande un approfondissement technique, juridique et budgétaire afin de voir l'impact sur le service.

Environnement :

Mme BOIRON explicite les deux principaux projets évoqués par les élus de la commission environnement. Il s'agit de :

- la mise à disposition auprès des mairies et des usagers d'un broyeur pour les déchets verts
- l'organisation du forum « Environnement » avec le service Jeunesse

Concernant le broyeur, Mme BOIRON précise qu'on étudie la possibilité de faire un essai pendant un an en louant un broyeur (au lieu de l'acquérir) afin de s'assurer que le service correspond réellement à une demande.

M. Christian GARIOUD évoque la question du financement du broyeur. Il est précisé qu'en cas d'acquisition, ce broyeur sera financé par le budget général.

- Tourisme – M. François MOIROUD

M. François MOIROUD, Vice-président, présente le contexte général dans lequel s'inscrit la politique de développement touristique de la communauté de communes. Il rappelle que cette dernière se développe dans le cadre de nombreuses interactions et en lien avec de nombreux partenaires dans une stratégie de territoire « Pays du Lac d'Aiguebelette - Savoie Mont Blanc ».

Il explique que plusieurs thématiques sont particulièrement développées :

- L'accueil
- La promotion et la communication

- Le développement du territoire et du réseau qu'il faut animer :
 - o Sites emblématiques : les campings, le belvédère, le défilé de Pierre Chatel.
 - o Le contrat « ambition tourisme » avec la Région en lien avec les autres intercommunalités.
 - o La mise en œuvre du programme MITO pour la montée en compétence des acteurs touristiques.

Il indique que certains dispositifs sont plus locaux, tel le collectif Via Rhôna, et que l'ensemble de ces projets se fait en parallèle de choses plus classiques telles que la promotion et le développement de la randonnée, du VTT, de la pêche, ...

En conclusion, M. MOIROUD explique que malgré les différences de chaque territoire et des offices du tourisme, la volonté de travailler à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard est réaffirmée.

- Economie – M. Patrick MILLION-BRODAZ

M. Patrick MILLION-BRODAZ, Vice-Président, précise que de nombreux facteurs ne jouent pas en faveur de la CCY en matière de développement économique. En effet, la collectivité a un déficit de foncier qui est préjudiciable car de nombreuses entreprises extérieures à la CCY souhaitent s'installer rapidement mais la CCY n'est pas en mesure de proposer des terrains.

Il y a également des entreprises déjà implantées sur la CCY qui souhaitent s'agrandir et qui ont un besoin de foncier entre 1 000 et 2 000 m².

Par ailleurs, lorsque l'EPFL est missionné pour acquérir des terrains pour le développement économique, nous sommes confrontés à des difficultés de négociation avec les propriétaires privés qui demandent un prix rédhitoire.

De plus, le PLU de la commune de Yenne ne facilite pas le développement économique car des zones initialement prévues pour l'implantation d'entreprises sous l'ancien PLU ont été déclassées en zone agricole lors de l'approbation du nouveau document le 10/03/2020. Il faut revoir et anticiper le document d'urbanisme pour donner la possibilité à notre territoire de développer le volet économique.

M. MILLION-BRODAZ précise qu'il y a une réelle opportunité avec le bâtiment de Listing Express mais cela nécessiterait de maîtriser le foncier. Un travail est en cours avec AGATE et l'EPFL pour préparer un dossier sur cette friche industrielle afin de proposer soit des projets d'aménagement du bâtiment, soit une démolition partielle ou totale du site. En parallèle, la collectivité essaye de négocier l'acquisition auprès des propriétaires actuels.

- Présentation par M. Guy DUMOLLARD, Président

M. le Président souhaite exprimer au conseil communautaire certains points concernant le SMAPS. Il indique que l'interrogation concernant le portage des projets LEADER n'a pas obtenu de réponse à ce jour.

Evoquant le SCOT, il indique que la « zéro artificialisation » devra être mise en œuvre dans les années à venir obligeant les acteurs à travailler ensemble le plus en amont possible des projets immobiliers. De plus, il indique que le SCOT devra être révisé pour être en conformité avec les documents d'urbanisme au niveau régional.

Enfin, M. le Président informe le conseil communautaire qu'une étude sur la mobilité et les déplacements a été lancée par Grand Chambéry. Les habitants du territoire pourront être contactés par téléphone, il demande donc aux conseillers de relayer l'information pour obtenir le plus grand nombre de réponses.

❖ Questions diverses

Mme Martine GOJON informe le conseil communautaire de la mise en place d'une collecte en lien avec la protection civile à destination de la population ukrainienne.

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires la tenue de la Conférence des Maires le mercredi 16 mars et du conseil communautaire de présentation des CA et du DOB le lundi 28 mars.

Séance levée à 23H15
Fait à Yenne, le 14 mars 2022

Le Président,
G. DUMOLLARD